

DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 24 février 2021

Séance du 24 février 2021
Nombre de membres en exercice 30
Nombre de membres présents 22

Le 24 février 2021 à onze heures se sont réunis à la salle Louis Touchet de Jarzé-Villages, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2021.

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Jean Paul	BOISNEAU
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
M.	Joël	BEAUDUSSEAU
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Luc	DAVY
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Yann	PILVEN le SEVELLEC
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
Mme	Geneviève	STALL
M.	Xavier	TESTARD
M.	Didier	ROISNE

b) Membres suppléants

Mme	Maryse	CHRETIEN
Mme	Maryvonne	MARTIN
M.	Thomas	GUILMET
Mme	Christine	RICHARD

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Isabelle	DEVAUX
Mme	Anne	GUILMET
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Patrick	MARY
M.	Christophe	POT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU
Mme	Frédérique	DROUE D'AUBIGNY

Représentant Ville d'Angers

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°-1 24022021 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 **et STRATEGIE D'ETABLISSEMENT**

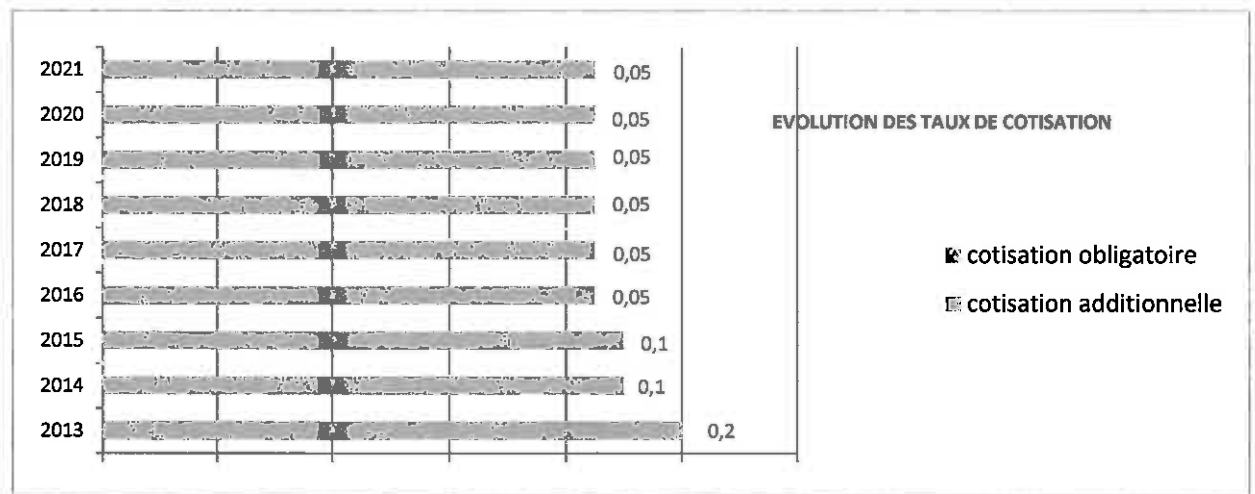
PRELIMINAIRE

La Présidente indique que l'exercice comptable 2020 se traduira par un déficit d'exercice de 186 849.36€ ramenant l'excédent global de fonctionnement à 3 138 193.03€.

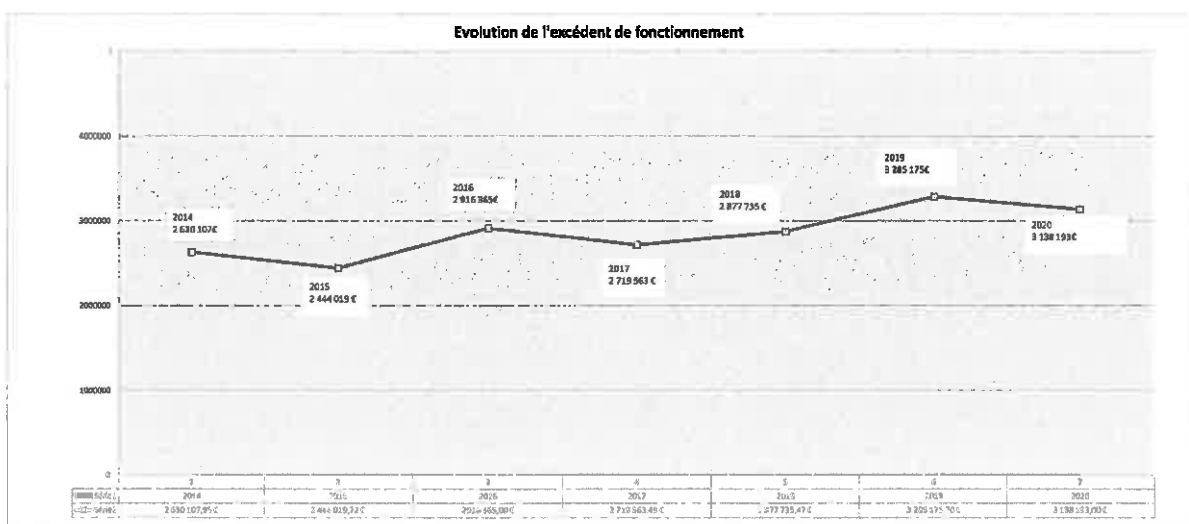
A noter une demande de remboursement de droit syndicaux de 182 974,37€ se rapportant à l'exercice 2019, laquelle porte les réalisations à ce titre en 2020 à 396 107,02€ au lieu et place d'une dépense moyenne annuelle généralement constatée de 300 000€.

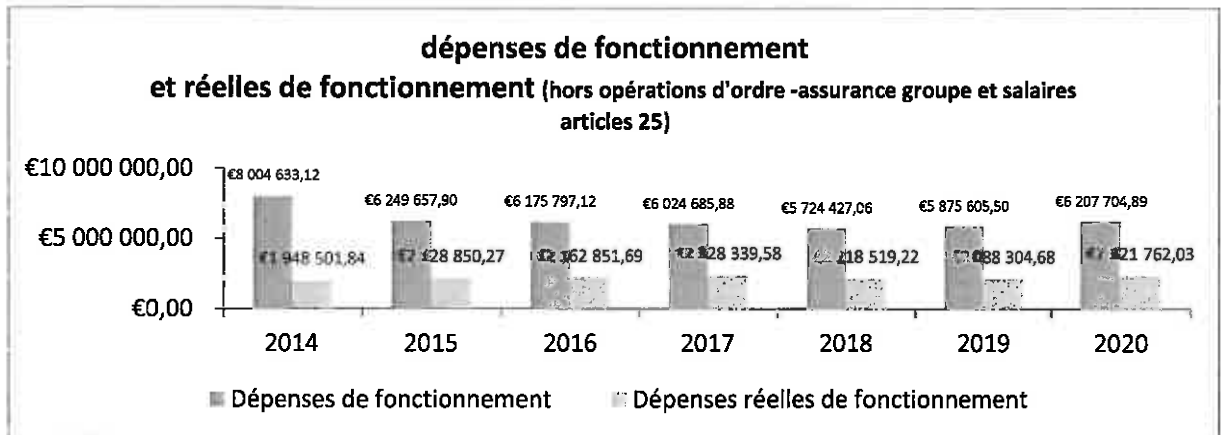
Elle rappelle que par délibération en date du 24 novembre 2020, le conseil d'administration a maintenu respectivement à 0.8% et 0.05% les taux de cotisations obligatoire et additionnelle au centre de gestion.

L'exercice 2021 devrait conforter une stabilisation de l'excédent de fonctionnement de l'établissement amorcé en 2014 et confirmer la tendance baissière observée en 2020.

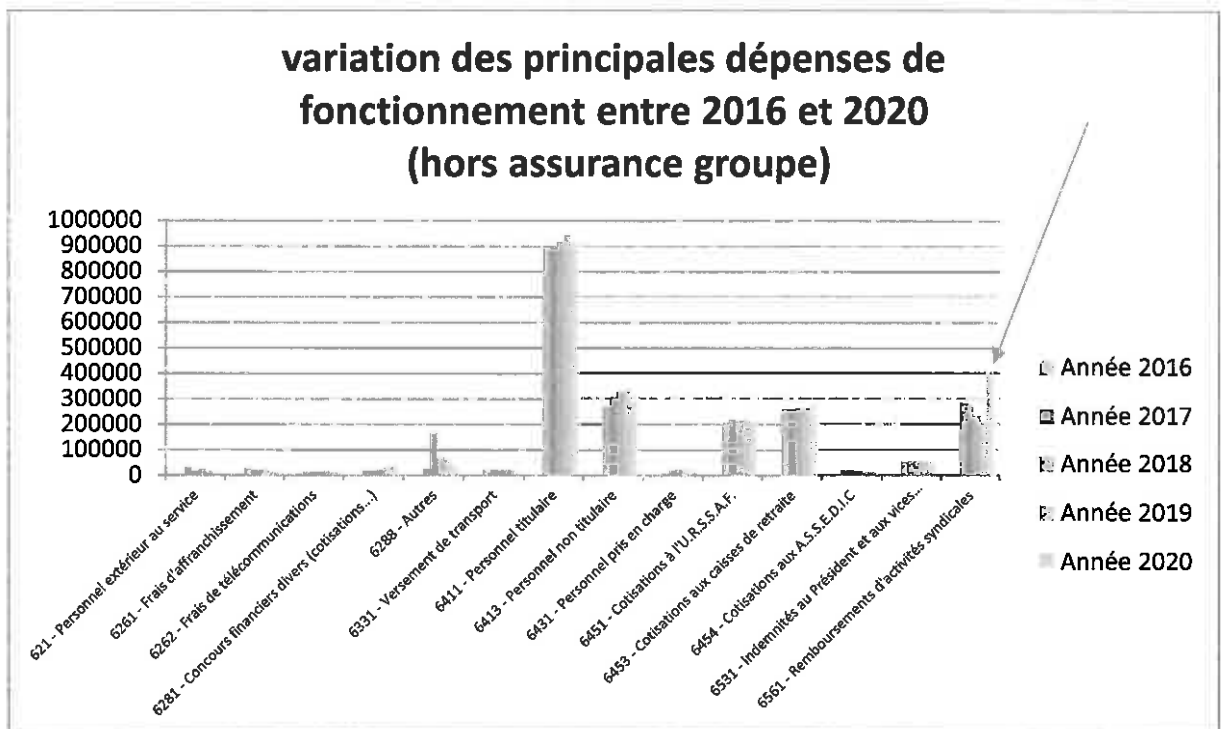


La Présidente présente la courbe de l'évolution de l'excédent de fonctionnement telle que représentée ci-dessous.





L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020 est liée à un presque doublement des droits syndicaux.



Données générales concernant le personnel sur 4 ans

CENTRE DE GESTION		
EFFECTIFS au		
01/01/2018		
	Inscrits	Pourvus
Directeur Général des Services	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	0	0
CE Administrateur	1	1
CE Attaché	6	4
Attaché	2	2
CE Rédacteur	4	3
Rédacteur	0	0
CE Rédacteur ou CE Attaché	1	1
CE Adjoint administratif ou CE Rédacteur	1	0
CE Adjoint administratif	24	18
Adjoint administratif 2ème classe	1	0
CE Ingénieur	0	0
CE Technicien	2	1
CE Adjoint technique	1	1
Agent pris en charge		
Directeur école de musique APC	1	

Nombre d'emplois inscrits au tableau	46	
ETQ	44,63	
Nombre d'emplois occupés	32	
EQT	29,63	
	HOMMES	FEMMES
Nombre d'agents de catégorie A	3	4
de catégorie B	1	4
de catégorie C	2	17
détachements interne sur emploi DG et DGA	1	
Moyenne d'âge	46,50	48,48
Moyenne d'âge globale	48,07	
Nombre d'emplois disponibles	14	

Année	2018
Dépenses de personnel	1 374 609,30 €
Traitement de base indiciaire fonctionnaires (1)	751 445,84 €
Nouvelle bonification Indiciaire (NBI)	6 708,80 €
NBI nombre de bénéficiaires	4
Régime Indemnitaire (2)	167 354,95 €
Montant rémunéré heures supplémentaires	0
Nombre d'agents concernés	0
Nombres d'heures rémunérées	0
Avantages en natures (nb agents)	26,00 €
Montant des avantages en nature	803,00 €
Temps de travail effectif	1607h/an

CENTRE DE GESTION

EFFECTIFS au
01/01/2019

	Inscrits	Pourvus
Directeur Général des Services	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	1	0
CE Administrateur	1	1
CE Attaché	5	4
Attaché	2	2
CE Rédacteur	4	3
Rédacteur	1	0
CE Rédacteur ou CE Attaché	1	1
CE Adjoint administratif ou CE Rédacteur	1	0
CE Adjoint administratif	18	16
Adjoint administratif 2ème classe	2	1
CE Ingénieur	1	1
CE Technicien	2	0
CE Adjoint technique	1	1
Agent pris en charge		
Directeur école de musique APC	1	

Nombre d'emplois inscrits au tableau	41	
ETQ	40,33	
Nombre d'emplois occupés	31	
EQT	29,23	
	HOMMES	FEMMES
Nombre d'agents de catégorie A	4	4
de catégorie B	0	4
de catégorie C	2	16
détachements interne sur emploi DG et DGA	1	
Moyenne d'âge	46,50	47,30
Moyenne d'âge globale		47,14
Nombre d'emplois disponibles	10	

Année	Réalisation 2019
Dépenses de personnel	1 401 227.04 €
Traitement de base indiciaire fonctionnaires	782 073.84 €
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	7122.72 €
NBI nombre de bénéficiaires	4
Régime indemnitaire (2)	168 256.13 €
Montant rémunéré heures supplémentaires	0,00 €
Nombre d'agents concernés	0
Nombres d'heures rémunérées	0,
Avantages en natures (nb agents)	26
Montant des avantages en nature	810.95 €
Temps de travail effectif	1607h/an

CENTRE DE GESTION

EFFECTIFS au
01/01/2020

	Inscrits	Pourvus
Directeur Général des Services	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	1	1
CE Administrateur	1	1
CE Attaché	5	3
Attaché	2	2
CE Rédacteur	4	3
Rédacteur	1	1
CE Rédacteur ou CE Attaché	1	0
CE Adjoint administratif ou CE Rédacteur	1	1
CE Adjoint administratif	18	17
Adjoint administratif 2ème classe	2	1
CE Ingénieur	1	1
CE Technicien	2	0
CE Adjoint technique	1	1
Adjoint administratif contractuel	2	1
Agent pris en charge		
Directeur école de musique APC	1	

Nombre d'emplois inscrits au tableau		43
ETQ		42,33
Nombre d'emplois occupés		34
EQT		32,43
HOMMES		
FEMMES		
Nombre d'agents de catégorie A	4	3
de catégorie B	0	5
de catégorie C	3	17
détachements interne sur emploi DG et DGA	2	
Moyenne d'âge	45,57	44,00
Moyenne d'âge globale		44,34
Nombre d'emplois disponibles		9

Année	Réalisation 2020
Dépenses de personnel	1 353 872,65 €
Traitement de base indiciaire fonctionnaires	736 516,01 €
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	7 310,16 €
NBI nombre de bénéficiaires	4
Régime indemnitaire	160 816,91 €
Montant rémunéré heures supplémentaires	0
Nombre d'agents concernés	0
Nombres d'heures rémunérées	0
Avantages en natures (nb agents)	29
Montant des avantages en nature	956,40 €
Temps de travail effectif	1607h/an

CENTRE DE GESTION

EFFECTIFS au
01/02/2021

	Inscrits	Pourvus
Directeur Général des Services	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	1	1
CE Administrateur	1	1
CE Attaché	5	4
Attaché	2	1
CE Rédacteur	4	3
Rédacteur	1	1
CE Rédacteur ou CE Attaché	1	0
CE Adjoint administratif ou CE Rédacteur	1	0
CE Adjoint administratif	18	18
Adjoint administratif 2ème classe	2	1
CE Ingénieur	1	1
CE Technicien	2	0
CE Adjoint technique	1	0
Adjoint administratif contractuel	2	0
Adjoint administratif contractuel GED	1	1

Nombre d'emplois inscrits au tableau	44	
ETQ	43,33	
Nombre d'emplois occupés	33	
EQT	31,5	
	HOMMES	FEMMES
Nombre d'agents de catégorie A	4	3
de catégorie B	0	4
de catégorie C	3	17
détachements interne sur emploi DG et DGA	2	
Moyenne d'âge	45,57	42,42
Moyenne d'âge globale		43,13
Nombre d'emplois disponibles	11	

Projection 2021 sur base 2020 + 1 technicien

Dépenses de personnel (1)	1 382 839,22 €
Traitement de base indiciaire fonctionnaires	755 154,48 €
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	7 310,16 €
NBI nombre de bénéficiaires	4
Régime indemnitaire	165 750,72 €
Montant rémunéré heures supplémentaires	0,00 €
Nombre d'agents concernés	0
Nombres d'heures rémunérées	0
Avantages en nature (nb agents)	26
Montant des avantages en nature	835,43 €
Temps de travail effectif	1607h/an

(1) Extrait du journal des coûts mensuels paie de janvier (hors élus, médecins, Articles 25, correcteurs) + 1 technicien

La Présidente souligne que la diminution constatée en 2020 en dépenses de personnel est, notamment, liée à deux départs en cours d'année, remplacé en début d'année 2021 pour l'un, non remplacé pour l'autre.

Situation de la dette

Le centre de gestion n'a contracté aucun emprunt.

1 Concernant les dépenses

1-1 Fonctionnement

1.1.1 Collège de déontologie

La Présidente rappelle la mise en place d'un collège de déontologie au sein du Centre de gestion, constitué d'agents des centres de gestion 53,72 et 85, en application du décret du 10 avril 2017 portant droit de consulter un référent déontologue, des agents du Centre de gestion 49 ayant été missionnés pour exercer cette mission dans les départements 85, 72 et 53.

Ce collège s'est prononcé seulement 2 fois, en 2020, 1 fois pour ce qui concerne le 85, 1 fois pour le 72. Il n'y a donc, comme l'an passé, le nombre de saisines ne nécessitant qu'un très faible engagement, pas lieu de rétablir un équilibre financier entre les quatre départements.

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article 14 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la Loi 2019 -828 du 06 août 2019, la fonction de référent déontologue prévue à l'article 28 bis de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires devrait faire l'objet d'une gestion régionale.

Au regard du faible taux de saisine en 2020, on peut considérer qu'en 2021, cette mission, quel que soit son mode de financement, n'aura raisonnablement que peu d'effet sur l'équilibre budgétaire de l'établissement.

1.1.2 Service concours

La Présidente indique qu'ont été organisés en 2020 un concours et deux examens professionnels :

- le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe auquel se sont inscrits 851 candidats, restant à organiser en 2021 l'épreuve bureautique ;
- l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe auquel se sont inscrits 121 candidats ;
- l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe auquel se sont inscrits 132 candidats dans 5 spécialités et 22 options différentes.

En 2021 seront organisés un examen professionnel et deux concours :

- l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe auquel se sont inscrits 80 candidats ;
- le concours d'agent de maîtrise auquel se sont inscrits 453 candidats dans 5 spécialités différentes ;
- le concours d'ATSEM (inscriptions prévues en mai 2021).

Les dépenses estimatives du service concours pour l'année 2021 peuvent être présentées comme ci-dessous :

Les prévisions budgétaires devront être établies sur ces bases.

Prévisions budgétaires 2021							
Article CDG 44	Compte CDG49	Libellé des charges communes	Coût estimatif en €				TOTAL
			ATSEM 2021/2022	Concours agent de maîtrise 2020/2021	Examen professionnel d'adjoit administratif 2020/2021	Concours d'adjoit administratif principal de 2 ^{ème} classe, session 2019/2020	
		1 - charges de structure, gestion courante et coûts sa	90 000,00 €	75 000,00	40 000,00	20 000,00	
		Sous-total	90 000,00	75 000,00	40 000,00	20 000,00	225 000,00
		2 - Location de salles					
	6132	2 - 1 Location de salles	30 000,00	18 000,00	10 000,00	600,00	
		Épreuves écrites	30 000,00	17 000,00	5 000,00		
		Épreuves orales	15 000,00	5 000,00	5 000,00		
	6135	2 - 2 Location de matériel					
	6068	2 - 3 Autres matières et fournitures	700,00	700,00	500,00		
		Sous-total	30 700,00	22 700,00	10 500,00	600,00	64 500,00
		3 - Frais de déplacement et de repas					
	6135	3 - 1 Location de véhicules	200,00	800,00	500,00		
	62518	3 - 2 Frais de déplacement et d'hébergement	500,00	1 000,00	700,00	600,00	
	6257	3 - 3 Frais de repas		1 500,00	600,00	160,00	
		Sous-total	700,00	3 300,00	1 800,00	760,00	6 560,00
		4 - Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys					
		4 - 1 Conception des épreuves					
		Épreuves écrites	218,00	1 100,00	220,00		
		Épreuves orales	10 000,00	3 000,00	4 000,00		
		4 - 2 Surveillance des épreuves	200,00	200,00			
		4 - 3 Correction des copies	5 000,00	2 500,00	400,00	2 000,00	
		4 - 4 Réunions de jurys	350,00	520,00	520,00	350,00	
		Sous-total	15 768,00	8 320,00	5 140,00	2 350,00	31 578,00
		TOTAL GENERAL	137 168,00	109 320,00	57 440,00	23 710,00	327 638,00

La Présidente rappelle qu'il conviendra de rester vigilant quant au juste équilibre des participations départementales, notamment au regard des dispositifs financiers retenus vis-à-vis des collectivités non affiliées.

1.1.3 Droits syndicaux

La Présidente souligne une augmentation des mandatements intervenus au titre des droits syndicaux.

Elle précise que celle-ci avait été envisagée, au regard de demandes parvenues au CDG en 2019.

La dépense de 396 107,02 correspondant à presque 90% de l'inscription budgétaire, est à rapprocher des 213 421, 59 € constatés en 2020.

Même si on peut, sur les 5 dernières années, observer un mandatement moyen annuel de 300 000 € au titre des droits syndicaux, la Présidente rappelle toutefois l'obligation de prévoir une inscription à hauteur de la dépense susceptible de devoir être engagée.

Elle rappelle, par ailleurs, qu'en application des dispositions des articles 3 et 4 du décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale, il appartient au Centre de gestion lorsque les effectifs cumulés du personnel d'un centre de gestion et du personnel des collectivités ou des établissements qui lui sont affiliés sont supérieurs à 500 agents, ce qui est le cas du CDG 49, de mettre de droit un local distinct à la disposition de chacune de ces organisations syndicales, sachant que les organismes affiliés à une même fédération ou confédération se voient attribuer un même local.

Les locaux mis à la disposition des organisations sont situés dans l'enceinte des bâtiments administratifs, sauf impossibilité matérielle, ce qui est le cas du centre de gestion. Ces locaux doivent par ailleurs comporter les équipements indispensables à l'exercice de l'activité syndicale.

La Présidente rappelle qu'en cas d'impossibilité de mettre des locaux équipés à la disposition des organisations syndicales représentatives, une subvention représentative des frais de location et d'équipement des locaux peut leur être versée.

Les organisations syndicales demandent, toutes, aujourd'hui le bénéfice de cette subvention. Une participation de 6 000 € annuel a été précédemment accordée à ce titre à un syndicat,

La Présidente propose de reconduire le principe du versement d'une subvention annuelle de 6 000€ à chaque syndicat demandeur.

1.1.4 Service gestion des carrières et service paies

La mission d'accompagnement des collectivités au regard du partenariat, signé avec la Caisse des dépôts, pour la gestion des dossiers retraites, occupe aujourd'hui l'équivalent d'un agent à temps complet, le versement compensatoire effectué par la Caisse de dépôt en 2020 est de 3560 €.

Les collectivités ont, en totalité, reconduit leur adhésion au service PAIES du CDG ; étant signalé que 3 collectivités ont toutefois dénoncé leur adhésion pour le 30 juin prochain, ce qui représente une perte de 188 bulletins, perte pour partie compensée par l'adhésion de 2 nouvelles structures pour un total de 112 bulletins pour le 1^{er} janvier 2021.

A noter la dénonciation d'une adhésion au 31 décembre 2021 représentant 253 bulletins.

Sur les bases de la participation financière actuelles, et à adhésions constantes, le manque à gagner en 2021 est de 2188€, et 16 761€ en 2022

Il est rappelé, qu'il était envisagé de réintégrer le calcul et suivi des Allocation de retour à l'emploi au sein du CDG 49, mais il apparaît que le service ne peut à ce jour dégager du temps supplémentaire.

Le service est en période de transition. Depuis 2019, celui-ci gère la procédure du prélèvement à la source via le dispositif PASRAU et toujours la DADS pour les autres déclarations.

En 2020 le Centre de Gestion est entré en DSN et 10 nouvelles collectivités seront concernées en 2021

1.1.5 Médiation préalable obligatoire

En 2020 une demande de médiation est parvenue au CDG, ne relevant pas de la médiation préalable obligatoire, le dossier n'a pu être traité.

La Présidente souligne également qu'à l'occasion d'une réunion des 39 centres de gestion engagés dans la MPO, il a été noté, qu'à l'échelon national le retour de la pratique était satisfaisant, que les items retenus pour l'engagement de la MPO étaient peut-être par trop restrictifs et que le rôle du CDG en tant que « tiers de confiance en matière de statut de la FPT » était appelé à évoluer.

La Présidente rappelle que le conseil d'administration a décidé en 2019 de poursuivre la formation engagée par trois agents dans ce domaine afin de permettre au Centre de gestion de proposer aux collectivités d'élargir le champ des recours possibles à la médiation.

Elle précise que celle-ci n'a pu être réalisée en 2020 au regard de la situation sanitaire, elle devrait se dérouler en 2021 ; elle précise que le coût de cette formation est de : 8 064€.

1.1.6 Service hygiène et sécurité

Il n'a, à ce jour, toujours pas été possible de procéder au recrutement d'un technicien territorial pour le service hygiène et sécurité, afin de permettre à l'ingénieur en charge du service de conduire des missions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Un nouvel appel à candidature a été lancé.

Pour rappel, cette mission sera, dans un premier temps, poursuivie, au bénéfice des collectivités affiliées à titre obligatoire, avant d'envisager les conditions de son extension aux collectivités non affiliées.

1.2 Investissement

1.2.1 Gestion électronique des documents

La Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration qu'à la suite de la mise en place de la gestion électronique des dossiers liés aux instances médicales et commission de réforme, il a été décidé d'étendre la GED à l'ensemble des dossiers du service carrière. Elle précise que cette extension initiée en 2020 se poursuivra en 2021.

1.2.2 Autres évolutions informatiques

La restructuration du site internet du CDG nécessitera l'acquisition d'une solution estimée à 10.000€.

1.2.3 Photocopieur de grande production

La Présidente propose de réinscrire l'achat d'un photocopieur de grande production, cette opération n'ayant pu être réalisée l'an passé. Une inscription budgétaire de 20 000 € sera nécessaire.

2 Concernant les recettes

2.1 Fonctionnement

2.1.1 RAPPEL des taux de cotisations

Concernant la cotisation obligatoire, la Présidente rappelle au membres du conseil d'administration qu'en application de l'article 22 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice des missions obligatoires énumérées aux articles 23 et 100 sont financées par une cotisation obligatoire payée par les collectivités et établissements concernés, que les collectivités et établissements non affiliés contribuent au financement des missions visées au IV de l'article 23 dont elles ont demandé à bénéficier, dans la limite d'un taux fixé par la Loi et du coût réel des missions, et que les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions supplémentaires à caractère facultatif que leur confient les collectivités ou établissements sont financées par ces mêmes collectivités ou établissements, soit dans des conditions fixées par convention, soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire.

La Présidente rappelle que le Centre de gestion dispose d'une excellente situation financière et une absence de dette, que l'excédent de fonctionnement a permis, sans hypothéquer l'avenir, de maintenir des taux de cotisations constants, en absorbant le déficit d'exercice 2020, et permettre d'absorber un prévisible déficit de fonctionnement à la fin de l'exercice 2021.

Pour mémoire ont été maintenus pour 2021 les taux de cotisation au centre de gestion comme suit :

Taux de cotisation obligatoire : 0.80%

Taux de cotisation additionnel : 0.05%

2.1.2 SOCLE COMMUN DE COMPETENCES

Concernant les cotisations liées au socle commun de compétence, et les dépenses inhérentes au service, la Présidente proposera de maintenir à 0.070% le taux de cotisation au socle commun de compétences pour 2021.

2.2 Investissement

Au regard de l'excédent de la section d'investissement la Présidente proposera de n'affecter aucun excédent de fonctionnement à ladite section.

Les membres du Conseil d'administration donnent acte du présent débat.

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 24 février 2021

La Présidente
E. MARQUENNE



DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 24 février 2021

Séance du 24 février 2021
Nombre de membres en exercice 30
Nombre de membres présents 22

Le 24 février 2021 à onze heures se sont réunis à la salle Louis Touchet de Jarzé-Villages, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2021.

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Jean Paul	BOISNEAU
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
M.	Joël	BEAUDUSSEAU
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Luc	DAVY
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Yann	PILVEN le SEVELLEC
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
Mme	Geneviève	STALL
M.	Xavier	TESTARD
M.	Didier	ROISNE

b) Membres suppléants

Mme	Maryse	CHRETIEN
Mme	Maryvonne	MARTIN
M.	Thomas	GUILMET
Mme	Christine	RICHARD

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Isabelle	DEVAUX
Mme	Anne	GUILMET
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Patrick	MARY
M.	Christophe	POT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU
Mme	Frédérique	DROUE D'AUBIGNY

Représentant Ville d'Angers

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N°-2 24022021 : DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE DEPUIS
 LE 1^{ER} JANVIER 2020**

La Présidente rend compte aux Membres du Conseil d'Administration de décisions prises depuis le 1^{er} Janvier 2020 au titre de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération en date du 15 juillet 2014 :

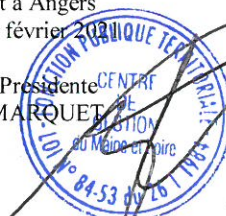
Date	Objet de la décision	SOMME TTC	Prestataire
10/02/2020	Cylindre européen sur organigramme dimension 40/40 à bouton moleté	694 € 32	MIROITERIE OURY 5 rue de l'Artisanat 49130 Ste Gemmes sur Loire
13/02/2020	Acquisition Réaménagement extérieur SAS d'entrée	8 131 € 66	BELLANGER 10, rue Diderot BP 45142 49051 ANGERS CEDEX 09
21/02/2020	Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n°9	228 € 00	THELLIER ARCHITECTURE 2 rue de Bel Air 49000 Angers
21/02/2020	Création d'un SAS - Maison des Maires - Angers	438 € 00	Qualiconsult 355 avenue Patton CS 56613 49066 ANGERS
26/02/2020	Fourniture et mise en œuvre de menuiseries aluminium à rupture de pont thermique	2276 € 47	MIROITERIE OURY 5 rue de l'Artisanat 49130 Ste Gemmes sur Loire
04/03/2020	Travaux de rénovation de l'accès au bâtiment 9, rue du Clon à Angers	1510 € 80	L.P.R. Coordination 16, Cuillon 49220 ERDRE-EN-ANJOU
11/03/2020	Fourniture et mise en œuvre de menuiseries aluminium à rupture de pont thermique	976 € 98	MIROITERIE OURY 5 rue de l'Artisanat 49130 Ste Gemmes sur Loire
26/03/2020	Acquisition de 39 licences bureautiques Microsoft Office 2019	16311,96	Société AIS 2 rue Michael Faraday 44800 SAINT-HERBLAIN
24/03/2020	Location et maintenance d'une machine à affranchir	1038,38	QUADIENT / Néo post 7 rue Henri Becquerel CS 30129 92565 Rueil-Malmaison Cedex
17/04/2020	Réaménagement du parvis et du sas d'entrée	850 € 15	FREMY PEINTURE 13 rue du Dagueuet 49100 ANGERS
25/05/2020	Réalisation de 10 protections en PMMA incolore	1340 € 40	ATELIER VIE SARL G de GOURMONT 15, rue du Rocher ZA de l'Aubinière 49124 St Barthélémy d'Anjou
04/06/2020	SAS d'entrée	850,15 €	FREMY PEINTURE 13 rue du Dagueuet 49100 ANGERS
14/08/2020	Messagerie Centralisée	8 718,00 €	ATEMIS 11 rue de Bretagne Erdre Active / Malabry 44240 La Chapelle sur Erdre
04/09/2020	Formation médiation	8 064,00 €	CNPM - Développement compétences formations (DCF) 27 avenue de la libération 42400 SAINT CHAMOND

25/09/2020	Electricité	Coût sur deux ans : 14 205,48 €	Total directe énergie 2 bis rue Louis Armand 75015 Paris
06/10/2020	Aménagement extérieur sas d'entrée - gros œuvre	34143 € 12	SARL JUSTEAU FRERES 1 rue principale 49700 LOURESSE ROCHEMENIER
06/10/2020	SAS d'entrée (retenue garantie)	1 797,01 €	SARL JUSTEAU FRERES 1 rue principale 49700 LOURESSE ROCHEMENIER
16/10/2020	Fourniture et mise en œuvre de menuiseries aluminium à rupture de pont thermique	3020 € 40	MIROITERIE OURY 5 rue de l'Artisanat 49130 Ste Gemmes sur Loire
16/10/2020	Diagnostic de la structure béton	1 440,00 €	APAVE Nord-Ouest SAS ZAC de Loirie rue du général LACRETELLE CS 27189 49071 BEAUCOUZE Cedex
28/10/2020	4 PC PORTABLE	4 223,28 €	UGAP 1 boulevard Archimède Champs-sur-Marne 77444 Marne-la-Vallée Cedex 2
07/12/2020	GED (solution et maintenance)	Coût sur les 3 années du contrat : 20 540 €	KADYS 9 Rue de la Résistance 82500 Beaumont-de-Lomagne
07/12/2020	Licence pour téléphone sur les ordinateurs	5 194,56 €	TELEPHONIE DE L'OUEST TDO 16 Rue Thomas Edison 85170 Dompierre-sur-Yon
07/12/2020	Pare-feu	6 880,80 €	ATEMIS 11 rue de Bretagne Erdre Active / Malabry 44240 La Chapelle sur Erdre
23/12/2020	Protection en PMMA incolore	283,20 €	ATELIER VIE Z.A de l'Aubinière 15 Rue du Rocher 49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou
Commande en 2020, paiement le 11/01/2021	19 PC PORTABLE	24 099,60 €	UGAP 1 boulevard Archimède Champs-sur-Marne 77444 Marne-la-Vallée Cedex 2
Global 2020	Téléphonie	779,26 €	Société SFR - Bâtiment Ouest B3262 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS
Global 2020	Marché d'entretien des locaux	18 645,60 €	SARL C'TOUT NETT' 36 boulevard Yvonne POIREL 49000 ANGERS

Les membres du conseil d'administration donnent, à la Présidente, acte du bien-fondé de ces décisions.

Pour extrait conforme
 Fait à Angers
 Le 24 février 2021

La Présidente
 E. MARQUET



DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 24 février 2021

Séance du 24 février 2021
Nombre de membres en exercice 30
Nombre de membres présents 22

Le 24 février 2021 à onze heures se sont réunis à la salle Louis Touchet de Jarzé-Villages, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2021.
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Jean Paul	BOISNEAU
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
M.	Joël	BEAUDUSSEAU
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Luc	DAVY
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Yann	PILVEN le SEVELLEC
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
Mme	Geneviève	STALL
M.	Xavier	TESTARD
M.	Didier	ROISNE

b) Membres suppléants

Mme	Maryse	CHRETIEN
Mme	Maryvonne	MARTIN
M.	Thomas	GUILMET
Mme	Christine	RICHARD

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Isabelle	DEVAUX
Mme	Anne	GUILMET
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Patrick	MARY
M.	Christophe	POT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU
Mme	Frédérique	DROUE D'AUBIGNY

Représentant Ville d'Angers

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°-3 24022021 OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN INVESTISSEMENT AU REGARD DE LA NOMENCLATURE M 832 et de l'ARTICLE L 1612-1 DU CGCT

La Présidente indique que le Budget primitif 2021 sera soumis à l'approbation de l'assemblée le 10 mars 2021.

Elle propose, afin de permettre la continuité du fonctionnement de l'établissement et en application de la nomenclature M832 et de l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le conseil d'administration décide d'une ouverture de crédit par anticipation au titre de la section d'investissement, afin que, jusqu'à l'adoption du budget 2021 elle puisse engager et mandater des dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les montants et affectations de crédits suivants :

CHAPITRES	TOTAL des crédits d'investissement ouverts au titre du Budget 2020	OUVERTURE anticipée des crédits d'investissement en 2021
20 immobilisations incorporelles	30.000 €	7.500 €
21 immobilisations corporelles	750 000 €	50.000 €
	Total	57.500 €

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration

DECIDENT de l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour un montant maximum de 57 500 € conformément au tableau ci-dessus.

DISENT que ces crédits ouverts par anticipation seront repris au budget primitif 2021 du Centre de gestion.

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 24 février 2021

La Présidente
E. MARQUET

